



Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Pyrénées-Atlantiques/Landes

(Loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010)

12 Quai Pascal Elissalt – 64500 CIBOURE

Tél : 05 59 47 25 21 / Fax : 05 59 47 11 89 / E.mail : contact@cidpmem6440.fr

DELIBERATION N° 12/2018

relative à l'attribution de subvention 2018

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 à R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** le budget 2018 approuvé par le conseil du 1^{er} décembre 2017 ;

Le conseil adopte les dispositions suivantes :

Article unique -

Le conseil du CIDPMEM 64/40 donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de 4.573 € au Lycée Maritime de Ciboure.

Votants (présents ou représentés)	14	Favorable	14	Défavorable		Abstention	
---	----	-----------	----	-------------	--	------------	--

Ciboure, le 30 novembre 2018.

Le Président,

Serge LARZABAL